

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: FUCHS DEGRIPPANT AEROSOL

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Produit lubrifiant

Usages déconseillés: Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur FUCHS LUBRIFIANT FRANCE
1, rue Lavoisier
92000 Nanterre
France

Téléphone: +33 (0) 1 41 37 42 00

Télécopie: +33 (0) 1 41 37 42 99

Contact pour demander des fiches de données de sécurité

E-mail: Lubrifiants automotive
Lubrifiants industriels

info-auto-fr@fuchs.com

info-industrie-fr@fuchs.com

Téléphone: +33 (0) 1 41 37 42 00

Télécopie: +33 (0) 1 41 37 42 99

Service chargé de renseigner sur les fiches de données de sécurité

E-mail: info.fds@fuchs.com

Téléphone: +33 (0) 1 41 37 42 00

Télécopie: +33 (0) 1 41 37 42 99

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé comme dangereux et étiqueté aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP).

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers Physiques

Aérosols

Catégorie 1

H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Nom du produit: FUCHS DEGRIPPANT AEROSOL**Dangers pour la Santé**

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Catégorie 3

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque d'Aspiration

Catégorie 1

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Résumé des dangers**Dangers Physiques:**

Aérosol inflammable

2.2 Éléments d'étiquetage**Mentions d'Avertissement:**

Danger

Déclaration(s) de risque:

H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de Prudence**Prévention:**

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Intervention:

P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Stockage:

P405: Garder sous clef.

P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Evacuation:

P501: Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Informations supplémentaires de l'étiquette

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Nom du produit: FUCHS DEGRIPPANT AEROSOL**2.3 Informations sur les autres dangers**

Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu.

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Informations générales: Mélange de substances actives avec gaz propulseur

Désignation chimique	Identificateur	Concentration *	N° d'enregistrement REACH	Notes
butane	EINECS: 203-448-7	0% - <100,00%	01-2119474691-32	
hydrocarbure , faible viscosité	EINECS: 919-857-5	>=10,00% - <25,00%	01-2119463258-33	
Propane	EINECS: 200-827-9	0% - <100,00%	01-2119486944-21	
Acétate de Méthyle	EINECS: 201-185-2	>=2,50% - <10,00%	01-2119459211-47	
Isobutane (<0,1% 1,3-butadiene)	EINECS: 200-857-2	0% - <100,00%	01-2119485395-27	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Classification

Désignation chimique	Identificateur	Classification
butane	EINECS: 203-448-7	CLP: Flam. Gas 1A;H220, Press. Gas Compr. Gas;H280
hydrocarbure , faible viscosité	EINECS: 919-857-5	CLP: Asp. Tox. 1;H304, Flam. Liq. 3;H226, STOT SE 3;H336 EUH066
Propane	EINECS: 200-827-9	CLP: Flam. Gas 1A;H220, Press. Gas Compr. Gas;H280
Acétate de Méthyle	EINECS: 201-185-2	CLP: FLAM LIQ 2;H225, STOT SE 3;H336, Eye Irrit. 2;H319
Isobutane (<0,1% 1,3-butadiene)	EINECS: 200-857-2	CLP: Flam. Gas 1A;H220, Press. Gas Compr. Gas;H280

CLP: Règlement n° 1272/2008

RUBRIQUE 4 — Premiers secours**Généralités:**

Changer les vêtements et les chaussures souillés par le produit. Ne jamais mettre en poche de chiffons contaminés par le produit.

4.1 Description des mesures de premiers secours**Inhalation:**

Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

Nom du produit: FUCHS DEGRIPPANT AEROSOL

Contact oculaire:	Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact avec la Peau:	Laver au savon et à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Ingestion:	en cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter un médecin et apporter cette fiche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Vertiges Gels

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Consulter un médecin en cas de symptômes.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée contenant du tensioactif.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Danger d'éclater pour boîtes d'aérosol.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Éviter l'inhalation de vapeurs et de brouillards aérosols et le contact oculaire et cutané. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). En cas de déversements accidentels, faire attention aux surfaces et aux sols glissants.

Nom du produit: FUCHS DEGRIPPANT AEROSOL

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Éviter le rejet dans l'environnement. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Absorber le déversement avec une matière absorbante non inflammable. Eliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementations locales.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques:** Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Éviter tout contact avec des flammes ou des sources de chaleur, éviter de placer à la lumière du jour. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation d'aérosols. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. En cas d'échauffement, la surpression générée peut entraîner l'explosion violente du récipient. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:** Récipient sous pression : à protéger contre la lumière directe et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Non applicable

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle**

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
butane	VME	800 ppm 1.900 mg/m ³	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (01 2008)
Acétate de Méthyle	VME	200 ppm 610 mg/m ³	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (01 2008)
Acétate de Méthyle	VLE	250 ppm 760 mg/m ³	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (01 2008)

8.2 Contrôles de l'exposition

Nom du produit: FUCHS DEGRIPPANT AEROSOL

Contrôles techniques appropriés:	Éviter l'inhalation de vapeurs et de brouillards aérosols. Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation d'aérosols.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Informations générales:	Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ou que chimiques.
Protection des yeux/du visage:	éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
Protection de la peau	
Protection des Mains:	Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR). Temps de perméation min.: ≥ 480 min Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,38$ mm éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Autres:	Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans les poches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire:	Eviter l'inhalation des vapeurs/ aérosols. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Dangers thermiques:	Non connu.
Mesures d'hygiène:	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.
Contrôles environnementaux:	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	
État:	Aérosols
Forme:	Aérosols
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
pH:	substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau) Non applicable

Nom du produit: FUCHS DEGRIPPANT AEROSOL

Point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	Valeur sans importance pour la classification.
Taux d'évaporation:	Non applicable aux mélanges.
Inflammabilité (solide, gaz):	non déterminé
Limite supérieure d'inflammabilité (%)—:	Non applicable aux mélanges.
Limite inférieure d'inflammabilité (%)—:	Non applicable aux mélanges.
Pression de vapeur:	Non applicable aux mélanges.
Densité de vapeur relative:	Non applicable aux mélanges.
Densité:	< 1,00 g/cm ³ (20 °C)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Insoluble dans l'eau
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
Viscosité, cinématique:	< 7 mm ² /s (40 °C)
Propriétés explosives:	Valeur sans importance pour la classification.
Propriétés comburantes:	Valeur sans importance pour la classification.
Caractéristiques de la particule:	Non applicable
9.2 Autres informations	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.4 Conditions à éviter:	Stable dans les conditions normales d'utilisation. Éviter l'exposition des bombes aérosols à des températures élevées ou à la lumière du jour. Conserver à l'écart de la chaleur. La chaleur peut provoquer l'explosion des récipients.
10.5 Matières incompatibles:	Combustibles forts. Acides forts. Bases fortes.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë****Ingestion
Produit:**

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Nom du produit: FUCHS DEGRIPPANT AEROSOL

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure , faible
viscosité

DL 50 (Rat): > 5.001 mg/kg (OECD 401)

Contact avec la peau**Produit:**

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure , faible
viscosité

DL 50 (Lapin): > 5.000 mg/kg (OECD 402)

Inhalation**Produit:**

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

butane

CL 50 (Rat, 4 h): 658 mg/l
Gaz

hydrocarbure , faible
viscosité

CL 50 (Rat, 1 h): 40,2 mg/l

Corrosion ou Irritation de la Peau:**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:**Produit:**

Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité des Cellules Germinales**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom du produit: FUCHS DEGRIPPANT AEROSOL**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'Aspiration

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aiguë**

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson**Substance(s) spécifiée(s)**

hydrocarbure , faible viscosité CL 50 (Poisson, 96 h): > 1.000 mg/l

Propane CL 50 (Poisson, 96 h): > 1.000 mg/l

Isobutane (<0,1% 1,3-butadiene) CL 50 (Poisson, 96 h): 28 mg/l

Invertébrés Aquatiques**Substance(s) spécifiée(s)**

hydrocarbure , faible viscosité CE50 (Daphnie, 48 h): > 1.000 mg/l (OECD 202)

Isobutane (<0,1% 1,3-butadiene) CE50 (Daphnie, 48 h): 16,3 mg/l

Toxicité chroniqueProduit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les plantes aquatiques**Substance(s) spécifiée(s)**

hydrocarbure , faible CE50 (Algue, 72 h): > 1.001 mg/l (OECD 201)

Nom du produit: FUCHS DEGRIPPANT AEROSOL

viscosité

Isobutane (<0,1% 1,3-butadiène)

CE50 (Algue, 72 h): 8,6 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité**Biodégradation****Produit:** Non applicable aux mélanges.**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Produit:** Non applicable aux mélanges.**12.4 Mobilité dans le sol:****Produit:** Non applicable aux mélanges.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères PBT/vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes: Aucune information disponible.**RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Informations générales: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

Méthodes d'élimination: Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Ne pas percer ou brûler, même vide. Les récipients vides ne doivent pas être brûlés en raison du risque d'explosion.

Codes européens de déchets

16 05 04*: gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Nom du produit: FUCHS DEGRIPPANT AEROSOL

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

ADR/RID

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	2
Étiquettes:	2.1
N° de danger (ADR):	—
Code de restriction en tunnel:	(D)
14.4 Groupe d'emballage:	—
14.5 Dangers pour l'environnement:	—
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	—

IMDG

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	2.1
Étiquettes:	2.1
N° d'urgence:	F-D, S-U
14.3 Groupe d'emballage:	—
14.5 Dangers pour l'environnement:	—
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	—

IATA

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2 Nom de transport complet:	Aerosols, inflammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe:	2.1
Étiquettes:	2.1
14.4 Groupe d'emballage:	—
14.5 Dangers pour l'environnement:	—
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	—

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: Non applicable.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Nom du produit: FUCHS DEGRIPPANT AEROSOL

Règlements UE

Règlement (CE) no 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ANNEXE I SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES: aucune

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: aucune

Réglementations nationales

INRS, Maladies professionnelles, Tableau des maladies professionnelles

Classé: 84

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Informations de révision: Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Autres informations: La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées. Les méthodes suivantes ont été utilisées pour l'évaluation: - Sur la base de données d'essai - méthode de calcul - Principe d'extrapolation "Mélanges essentiellement similaires" - Jugement d'experts

Date de Révision: 08.03.2023

Nom du produit: FUCHS DEGRIPPANT AEROSOL

Avis de non-responsabilité:

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite.

Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.